## Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*19325279\* belge



Déposé 04-07-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0729816122

Nom

(en entier): MMI Project

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Gustave Demey 114

: 1160 Auderghem

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Il résulte d'un acte recu par Maître Maître Laurent WETS, Notaire à Uccle, le 20 juin 2019, Monsieur VERWACHT Thomas Marc Marie, né à Schaerbeek le 14 janvier 1971, époux de Madame YERO HERNANDEZ Elizabeth, domicilié à 1160 Auderghem, Avenue Gustave Demey 114/2. A constitué une société à responsabilité limitée, sous la dénomination "MMI Project" aux capitaux propres de départ de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (€ 18.600,00).

Les comparants déclarent souscrire les mille cinq cents (1500) actions, en espèces, au prix de douze euros quarante cents (€.12,40) chacune, comme suit :

1. Monsieur VERWACHT Thomas, domicilié à 1160 Auderghem, Avenue Gustave Demey 114/2, titulaire de mille cinq cents (1500) actions, soit pour DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (€

Soit ensemble : mille cinq cents (1500) actions actions ou l'intégralité des apports. Ils déclarent et reconnaissent que chacune des actions ainsi souscrites a été libérée à concurrence d'un tierspar un versement en espèces et que le montant de ces versements, soit six mille deux cents euros (€.6.200.00), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès de la Banque Belfius Banque sous le numéro BE71 0689 3263 0169. Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Siège Le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs. agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut, par simple décision de l'organe d'administration, établir ou supprimer des sièges d'exploitation, pour autant que cette décision n'entraîne pas de changement en matière de régime linguistique applicable à la société.

Objet La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

-d'être une place de marché en ligne qui permet aux utilisateurs et à certains tiers qui proposent des services de publier ces Services d'Hôte sur la Plateforme ESTAMPA et de communiquer et traiter directement avec des Membres qui souhaitent réserver ces Services d'Hôte ( site web : www. estampacuba.com).

Les Services d'Hôte peuvent comprendre la location de logements pour des vacances ou autre usage, des activités sur une ou plusieurs journées dans différentes catégories, un accès à des événements et lieux uniques, des itinéraires, ainsi que d'autres services variés, en lien ou non avec

De plus, nous sommes susceptibles de développer les activités suivantes :

a) L'achat, la vente et l'intermédiation de toutes sortes de propriétés rustiques et urbaines, l'aménagement et la construction de tous types de bâtiments, leur réhabilitation, leur vente ou location non financière, et la construction de tous types de travaux publics ou privés. Installations de toute nature, décoration et finition de tous types de bâtiments, ainsi que leurs réparations et leur entretien ultérieur. Achat et vente, commerce de gros et de détail, importation et exportation de tous

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

types de matériaux de construction et de machines connexes. L'étude, le développement, le marketing, la planification publicitaire et le marketing de l'utilisation de l'immobilier par roulement. Gestion des terrains urbains.

- b) L'importation et l'exportation de denrées alimentaires et de boissons, ainsi que la distribution, l'intermédiation, le commerce de gros et de détail, la transformation et la manipulation de ces produits, la mise en conserve, l'inspection, le contrôle, la certification et la qualification de la qualité et des appellations d'origine correspondant à tous types de produits. L'agriculture, l'élevage, la volaille, l'élevage et la nature similaire.
- c) la fabrication, l'importation, l'exportation, le courtage et le commerce de gros et de détail de machines et d'équipements liés aux ordinateurs et aux programmes informatiques, aux équipements électriques et électroniques, à la téléphonie mobile et fixe, aux machines de bureau, au développement de logiciels, aux conseils techniques et informatiques, aux services de téléphonie mobile et fixe et leur fonctionnement comme opérateur de réseau, à la réparation des machines de bureau, à la programmation des automates et au contrôle industriel Traitement des données.
  d) Services de secrétariat et de traduction. Cours et services d'enseignement de toutes sortes.
- d) Services de secrétariat et de traduction. Cours et services d'enseignement de toutes sortes. Attention téléphonique pour les clients.
- e) L'exploitation de services hôteliers, de maisons d'hôtes, d'hôtels, de discothèques et d'autres services liés à la restauration gastronomique, aux débits de boissons, aux spectacles publics et aux agences de voyages.
- f) La mise en œuvre d'activités sur l'Internet, ainsi que la fourniture de services d'information et de formation
- g) La fabrication, le commerce et le courtage de produits chimiques et synthétiques, de matières plastiques, de pâte à papier, de papier, de carton, d'emballages, de sacs, d'étiquettes, de matériel photographique et de services de développement.
- h) La fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, le commerce de détail et de gros, ainsi que la distribution, l'intermédiation et les services liés à l'hygiène, au nettoyage, à la beauté, à la coiffure, à l'esthétique, à la décoration, aux appareils ménagers, aux cadeaux, aux jouets, aux instruments de musique, aux appareils ménagers, aux meubles, aux porcelaines, aux articles en verre, aux bijoux, aux bijoux de fantaisie, aux articles de sport et aux accessoires optiques, photographiques, aux fleurs et plantes, etc. Les allégations publicitaires de toutes sortes, ainsi que les services liés à la publicité et à la promotion des entreprises.
- i) Importation, exportation, intermédiation et commerce de détail et de gros de bois, liège, vannerie, alfa, métaux de fonderie, étirage, laminage et autres produits manipulés. L'industrie du marbre et de la pierre naturelle ou artificielle. Installations et assemblages de menuiserie métallique et traditionnelle et le crédit-bail non financier de la même sous forme de plates-formes et similaires. Exploitation forestière.
- j) Importation, exportation, conception, fabrication, intermédiation et commercialisation au détail et en gros de tous types d'articles et accessoires textiles pour la mode féminine et masculine.
- k) L'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la fabrication, la conception, l'intermédiation et la commercialisation de tous types de produits pour l'industrie céramique, moules, matrices et leurs dérivés.
- I) Production, exposition, édition, importation, exportation, distribution, vente et location de tous types de produits cinématographiques, musicaux, audiovisuels et de livres et autres publications sur support papier, électronique, audio ou vidéo, reliure, composition et photogravure. Participation à tous types d'expositions, de festivals, de foires, de concours et autres événements liés à l'industrie, à l'activité artistique et à la communication. Représentation de professionnels et d'artistes. Agence de publicité et de relations publiques. Conception, construction, entretien et exploitation d'installations sportives. Formation dans le domaine artistique et sportif. Importation, exportation, vente et intermédiation d'œuvres d'art ainsi que l'exploitation de galeries d'art de toutes sortes.
- m) Conception, construction et exploitation de parcs de production d'énergie dans toutes leurs variantes prévues par la législation.
- n) Intermédiation dans l'élaboration de projets d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme, ainsi que dans le conseil aux entreprises et aux particuliers au sens large, les évaluations, les expertises, les activités vétérinaires, les centres de santé et d'analyse et les examens médicaux. Tout ce qui précède par l'intermédiaire des professionnels appropriés dans chaque cas. Et en général :

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Durée La société est constituée pour une durée illimitée.

Organe d'administration La gérance de la société est confiée à un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou personnes morales, associés ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée gérant de la société, celle ci est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

Pouvoirs de l'organe d'administration S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.

Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Tenue et convocation II est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire le premier mercredi du mois de juin , à 10 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant. S'il n'y a qu'un seul actionnaire, c'est à cette même date qu'il signe pour approbation les comptes annuels.

Des assemblées générales extraordinaires doivent en outre être convoquées par l'organe d'administration et, le cas échéant, le commissaire, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou sur requête d'actionnaires représentant un dixième du nombre d'actions en circulation. Dans ce dernier cas, les actionnaires indiquent leur demande et les sujets à porter à l'ordre du jour. L'organe d'administration ou, le cas échéant, le commissaire convoquera l'assemblée générale dans un délai de trois semaines de la demande.

Exercice social L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Répartition - réserves Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, étant toutefois fait observer que chaque action confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

A défaut d'une telle décision d'affectation, la moitié du bénéfice annuel net est affectée aux réserves et l'autre moitié est distribuée pour autant que les conditions légales pour la distribution soient remplies.

Dispositions finales et (ou) transitoires Le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'une expédition du présent acte et finira le 31 décembre 2020.

La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu len 2021.

Adresse du siège L'adresse du siège est située à : 1160 Auderghem, Avenue Gustave Demey 114. Désignation de l'administrateur L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à un. aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée : mandat est gratuit.

Pouvoirs Monsieur Verwacht Thomas, ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de disposer des fonds, de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la tva ou en vue de l'inscription à la Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE. Notaire Maître Laurent WETS.

Déposé : une expédition de l'acte constitutif.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :